

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Délégation pour saisir la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le vingt février deux mille quinze, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais numérique », s'est réuni au Siège de Région sur convocation en date du treize février deux mille quinze de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 11 (Mmes Filleul, Lesne et Cau et M. Delbé, Gaquere, Hecquet, Juda, Kanner, Nicolet, Rapeneau et Pericaud)

Excusés : 5 (Mme Bodele et M. Dagbert, Delannoy, Lubret et Robin)

Absents : 0

Pouvoirs : 4 (M. Figoureux à Mme Filleul, M. Prudhomme à M. Gaquère, Mme Bourdon à M. Nicolet, M. Lena à M. Kanner)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-10, L. 1411-4 et L. 1413-1 ;

Vu les statuts du syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique ;

Vu la délibération n°2015-4 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique et approuvant son règlement intérieur ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 1413-1, dernier alinéa, du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la Commission Consultative des services Publics Locaux des projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de partenariat ;

Considérant que la mise en œuvre du Schéma Directeur du Très Haut Débit en Nord – Pas-de-Calais va notamment impliquer le lancement prochain d'un projet de délégation de service public ;

Considérant le caractère périodique des réunions du Comité syndical ;

Le Comité syndical,

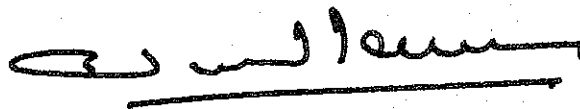
DECIDE

Article 1^{er}: de **CHARGER** le Président du Syndicat mixte, pour la durée de son mandat, par délégation du Comité syndical, de saisir pour avis la Commission Consultative des services Publics Locaux de tous projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de partenariat ;

Adopté par :

- voix pour : 14
- voix contre : 0
- abstention : 0
- Nombre d'élus participants aux votes : 14

Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Kanner', is written over a horizontal line.

Transmis au contrôle de légalité le 05 mars 2015